

2018 : BEAUCOUP DE CHANTIERS EN PERSPECTIVE.... ET DANS UN PREMIER TEMPS CELUI DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'année qui s'achève ouvre un large éventail de thèmes de travail et de réflexion fort importants pour le futur de notre Fédération (réforme du marché du travail, loi PACTE, redéfinition du statut de cadre ...), à l'approfondissement desquels les divers réseaux adhérents doivent se sentir invités à offrir leur indispensable contribution.

Le vendredi 22 septembre 2017, le Président Macron a signé les 5 Ordonnances portant réforme du Code du travail dont les textes ont été publiés au Journal Officiel du 23 septembre. Les décrets d'application devraient intervenir d'ici la fin de l'année.

Ces réformes du marché du travail entraînent des modifications de la hiérarchie des normes notamment entre la loi, la convention collective, l'accord de branche et l'accord d'entreprise. Dans 13 domaines l'accord de branche prime l'accord d'entreprise.

Cette primauté interpelle les cadres dirigeants ou supérieurs, que nous sommes, en ce que les dispositions encadrant leur contrat de travail relèvent le plus souvent d'accords de branche, les données individuelles étant établies au niveau de l'entreprise.

L'instauration de la délégation unique du personnel les concerne du fait qu'il revient à certains d'entre eux au sein des établissements ou des entreprises d'y siéger en qualité de représentants de l'employeur. Le Comité Social et Economique (CSE) remplace les représentations du personnel. Aussi, pour les questions telles que celles relatives à l'embauche, l'intérim, le travail de nuit ou du dimanche, le télétravail, certains cadres dirigeants ou supérieurs sont appelés à siéger en qualité au sein du CSE des entreprises qu'ils servent.

A ce titre, il serait judicieux que remontent à la FNCDS les préoccupations qui pourraient se faire jour au sein des

réseaux dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles conditions du dialogue social aux fins de consolidation de la doctrine d'action.

Cette actualité nous donne aussi l'opportunité de rappeler que la loi du 20 août 2008 reprenant la « Position Commune des Partenaires Sociaux du 9 avril 2008 » ne permet plus à la FNCDS de signer des accords de branche ou de négocier seule pour la catégorie des cadres dirigeants ou supérieurs qu'elle réunit n'étant plus reconnue en qualité de confédération catégorielle interprofessionnelle.

Aussi, nous envisageons de rencontrer les divers syndicats représentatifs pour examiner avec eux les conditions dans lesquelles pour ce qui les concerne les cadres dirigeants ou supérieurs pourraient être admis à constituer les délégations à même de négocier des accords de branche concernant leur catégorie d'appartenance, et, parallèlement d'étudier avec les représentants des organisations patronales les modalités de représentation de l'employeur qu'il leur revient d'assumer au sein des CSE des entreprises qu'ils servent.

Avant d'entamer ces démarches il est souhaitable que les réseaux fassent connaître leur position sur ces différents thèmes pour leurs entreprises ou branches d'appartenance. Il serait idéal qu'une majorité de réseaux ait donné sa position pour orienter l'action pour l'exercice à venir au cours duquel nous poursuivrons les démarches entamées auprès du Ministère du travail, du Premier ministre ou de la Présidence de la République pour tenter de retrouver la représentativité qui était celle de notre Fédération jusqu'en 2008.

Ce serait un juste retour des choses et une reconnaissance du rôle éminent des cadres supérieurs et dirigeants salariés dans le tissu économique et social.

MICHEL LE LAN, VICE-PRÉSIDENT DE LA FNCDS, DÉCORÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR



Le récipiendaire et sa famille : Jean-Claude Le Lan (à gauche), Président de ARGAN, Jean-Louis Chambon, Marine fille de Michel Le Lan, Michel Le Lan, son épouse et leurs petits enfants.

Michel Le Lan, Maire adjoint de la ville de Caen, ancien Directeur général de la Chambre d'agriculture du Calvados, Vice-Président de la FNCDS, personnalité qualifiée du Conseil de la Déontologie des dirigeants salariés, le COD, a reçu le 2 septembre 2017, en l'hôtel de ville de Caen, les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur des mains de Jean-Louis Chambon, Président du Prix Turgot et Président d'honneur de la FNCDS, en présence des membres de sa famille, de nombreuses et éminentes personnalités nationales et régionales dont le Maire de Caen, les maires adjoints et les représentants des ordres nationaux.

SAVE THE DATE

16 mars 2018

Société Nationale d'Horticulture de France

84 rue de Grenelle 75007 Paris

**10^{ÈMES} ASSISES
NATIONALES
DE LA FNCDS**

Avec la participation de Pascal PICQ,
paléoanthropologue
et Maître de conférences
au Collège de France



COMPRENDRE ET EVALUER LES ENTREPRISES DU NUMERIQUE

FRANÇOIS MEUNIER
EDITIONS EYROLLES



La transformation profonde de la carte industrielle avec l'avènement des starts up (10 000 dans le Monde 500 en France) s'est traduite par l'arrivée de nouveaux mastodontes dont les cinq plus fortes capitalisations boursières mondiales.

Cette révolution digitale, «réjouit pour ses innovations, ses gains de productivité, pour ses façons de produire et de distribuer différentes, et de consommer... » remarque justement l'auteur.

En revanche, elle affole les évaluateurs : placés devant des situations inédites (le paradoxe d'une valeur boursière déconnectée du profit), ils s'efforcent d'explorer « ...un continent nouveau interpellant l'économiste, le financier comme le chef d'entreprise.... ».

C'est du point de vue de l'évaluateur que se place principalement François Meunier : aussi cet ouvrage, délibérément non technique s'adresse à celles et ceux qui s'interrogent à titre personnel ou professionnel sur la stratégie et la valorisation des entreprises du numérique.

L'auteur propose ses éclairages sur cette numérisation de l'économie (elle aussi en marche.....) tout en soulignant les défis qu'elle pose à tout évaluateur :

Sont ainsi mis en lumière les facteurs de création de valeur pour

les entreprises du numérique mais aussi pour celles plus traditionnelles, qui cherchent à se numériser.

L'auteur s'attache à démontrer que les outils traditionnels d'évaluation restent incontournables (DCF) même s'ils nécessitent quelques adaptations.

Ce n'est en réalité que le mode d'utilisation des méthodes qui doit être revu pour « ...par-delà les chiffres, chasser l'illusion d'une évaluation donnant un prix exact et précis sur l'objet examiné mais plutôt tendant à favoriser le cadre du raisonnement des négociateurs ... ».

Il y a donc une « différence de degré mais non de nature » entre les entreprises traditionnelles et celles du numérique. De quoi rassurer les évaluateurs dont les pratiques sont historiquement attachées à mesurer soit la croissance (externe ou organique) des entreprises dont on connaît à la fois le prix et le marché, soit des entreprises nouvelles sur des marchés techniquement et commercialement connus.

Avec les entreprises du numérique c'est en toute hypothèse un double saut dans l'inconnu pour l'évaluateur qui doit appréhender les défis d'un marché « autocréé et faiblement régulé ».

Tout le mérite de François Meunier est d'approcher ce « phénomène de Marché » avec la lucidité et la tempérance de son expertise et le bon sens d'une expérience en tous points exceptionnelle.

Jean-Louis CHAMBON
Président du Cercle Turgot

François Meunier est économiste, auteur et chroniqueur, enseignant à l'ENSAE Paris. Ancien banquier d'affaires et past-président de la DFCG, la très puissante association des Directeurs Financiers Contrôleurs de Gestion.

LA FACTURE DES IDEES REÇUES

FABRICE HOUZÉ

ODILE JACOB

On sait que nos concitoyens apparaissent en première ligne, dans le palmarès de l'inculture économique : un enseignement inadapté, un rien de dogmatisme, la haine des riches et de l'argent y sont pour beaucoup. Mais les « idées reçues » ont aussi leur place dans ce handicap national, d'autant plus qu'elles ont un coût...

C'est tout le mérite de l'auteur de démontrer chiffres à l'appui, combien « nos œillères idéologiques » nous égarent et augmentent la facture de nos dérives.

Il le fait avec une clarté, une culture et ce qu'il faut d'humour (pour être mieux compris), qui peuvent surprendre mais qui, indubitablement, révèle un « nouveau talent »

Les voies du changement (le monde, nos vies, la France, la finance..) sont au cœur de cette stimulante parution : avec constance et une rigueur toute scientifique, il décortique les chiffres et oblige ses lecteurs à porter un regard neuf sur la face cachée de la réalité économique, sociale et financière tout en avançant des propositions dérangeantes souvent, pédagogiques toujours, et frappées du bon sens

Exemples : le smicard français « l'extrême pauvre des altermondialistes », fait pourtant partie des 7% les plus riches de la planète, le sophisme de la protection des brevets qui figent la concurrence, les confusions de court terme et l'inversion des priorités dans la

lutte contre le réchauffement climatique, ou bien encore, le rôle néfaste de la surréglementation bancaire qui favorise l'envolée la dette des Etats et la rente pour les épargnants plutôt que la prise de risques et d'accepter d'avoir tort, s'incliner devant les faits, examiner patiemment les chiffres avant de se forger une opinion, s'y tenir en dépit de l'émotion collective, écouter et apprendre de ses contradicteurs.... Telle est la grande leçon

que pourront partager au fil des pages ses lecteurs de toutes conditions, une leçon d'avenir, tirée de son expérience de trader (dont il valorise de facto l'image) « Ou s'accrocher à une erreur est intenable professionnellement » ... contrairement à ce que l'on peut connaître de « l' autre monde » et singulièrement de celui des politiques.

Fabrice HOUZÉ délivre son premier ouvrage : ingénieur de formation, passionné de finance et d'économie il exerce comme trader dans une grande banque française



Jean-Louis CHAMBON
Président du Prix TURGOT

Compléter sa retraite & bénéficier d'avantages fiscaux

Les solutions d'épargne retraite du Groupe AGRICA

Profitez
de dispositifs
d'épargne retraite
souples et
compétitifs !

Au regard de l'actualité, compléter sa retraite est aujourd'hui une préoccupation majeure. Le Groupe AGRICA propose des solutions d'épargne retraite adaptées aux dirigeants et à leurs collaborateurs pour leur permettre d'améliorer le montant de leur future retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Retraite supplémentaire pour bénéficier d'un troisième niveau de retraite

Les partenaires sociaux se sont très tôt impliqués pour permettre aux salariés agricoles de se constituer une retraite satisfaisante. De cette volonté est né un troisième niveau de retraite : la retraite supplémentaire.

Les salariés cadres de la production agricole et du paysage affiliés à l'institution CPCEA et l'ensemble des salariés des organisations professionnelles agricoles relevant de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE bénéficient de régimes collectifs obligatoires de retraite supplémentaire. Il s'ajoute à leur retraite de base et à leur retraite complémentaire et permet de profiter d'un complément de retraite garanti à vie. Concrètement, les salariés disposent d'un compte individuel alimenté par des cotisations collectives obligatoires financées par l'entreprise et par le salarié. En outre, dans tous les cas, les salariés ont la possibilité

d'effectuer des versements complémentaires à leur guise qui alimentera leur compte individuel. Dans les entreprises disposant d'un régime de retraite supplémentaire par le biais d'un accord de branche ou d'une convention collective, l'employeur a la possibilité de souscrire un taux optionnel supérieur au taux conventionnel pour permettre aux salariés d'améliorer encore leur future pension.

Pour les autres entreprises, il est également possible de profiter de ces dispositifs de retraite supplémentaire par accord d'entreprise. Pour ce faire, il suffit au chef d'entreprise de contacter son conseiller AGRICA qui l'accompagnera dans l'ensemble de ses démarches.

Les cotisations patronales et salariales sont, dans certaines limites légales, déductibles fiscalement et ne sont pas soumises à charges sociales.

les plus

Les salariés ont la possibilité d'effectuer des versements individuels déductibles de leur revenu imposable*, directement sur leur compte retraite individuel. Ces versements peuvent être ponctuels ou réguliers. Il est également possible, via son employeur, d'alimenter le compte par des jours de repos non pris. L'épargne accumulée est alors récupérée sous forme de rente ou de versement d'un capital au moment de la retraite.

*Sous certaines conditions

Épargne salariale : un autre atout pour améliorer sa retraite

Les dispositifs d'épargne salariale (Plan d'Épargne Entreprise et Plan d'Épargne Retraite Collectif) qui peuvent être mis en place par les entreprises permettent également de constituer une épargne pour sa retraite dans des conditions fiscalement avantageuses.

AGRICA ÉPARGNE, société de gestion de portefeuille du Groupe AGRICA, propose des dispositifs adaptés à la taille des entreprises et intégrant un vaste choix d'investissements. Là encore,

chacun peut épargner à son rythme en alimentant son PEE ou son PERCO par des versements volontaires dont on peut choisir le montant et la périodicité. Ces dispositifs peuvent également être alimentés par la participation ou l'intéressement du salarié. En sus, l'entreprise peut choisir d'abonder aux versements de ses salariés. Une fois à la retraite, l'ancien salarié bénéficie au choix d'un capital (PEE et PERCO) ou d'une rente viagère (PERCO).

les plus

AGRICA Épargne propose dans ses dispositifs un large choix de fonds communs de placement d'entreprise gérés selon des critères socialement responsables.



Pour toutes vos questions concernant les solutions d'épargne du Groupe AGRICA, des conseillers dédiés sont à votre écoute.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.groupagricar.com



Groupe AGRICA

www.groupagricar.com